

De
Marie PERROT

Téléphone
+33 (0) 4 42 85 79 12

E-mail : marie.perrot@airbus.com

Réf.
HAEF/MP/vp n° 03-03-19

A

Claude Bocoviz
Délégué Syndical Central adjoint
CFE-CGC Airbus Helicopters

Date
Marignane, le 5 mars 2019

Objet : Réponse à votre courrier du 7 février 2019 sur le statut et conditions d'emploi de salariés en déplacement professionnel chez les clients

Monsieur,

Nous vous confirmons que la Direction d'Airbus Helicopters ne reviendra pas sur la nouvelle politique de remboursement de frais professionnels entrée en vigueur le 1^{er} février 2019 et qui ne prévoit plus le paiement au forfait.

Néanmoins, consciente des enjeux opérationnels et des situations inadaptées de certaines personnes concernées par des déplacements fréquents sur les sites clients, la Direction a pris les mesures nécessaires pour y remédier.

Dans l'éventualité où d'autres situations vous sembleraient anormales, nous vous invitons à nous en faire part, étant entendu que nous ne pourrions pas traiter les contraintes liées à l'organisation du travail par la politique de remboursement des frais de voyage.



Marie PERROT
Responsable des Relations sociales France